

ARRONDISSEMENT DE NANCY

CANTON DE VEZELISE

COMMUNE DE VITERNE 54123

TELEPHONE : 03 83 52 75 27

ARRETE DU MAIRE PRESCRIVANT le RENUMEROTAGE de RUES du VILLAGE**Le maire de la commune de VITERNE**

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L.2212-1, L.2212-2 et L.2213-28 ;

Vu la loi 3DS du 22 février 2022 et le décret pris pour son application N°2023-767 du 11 août 2023, imposant la fiabilisation des adresses des communes de France afin de constituer une base adresses locale certifiée, puis la certification des adresses par les communes, enfin leur publication à la « Base Adresses Nationale » ;

Rappelant que le numérotage des habitations en agglomération constitue une mesure de police générale que seul le maire peut prescrire ;

Rappelant que la fiabilisation des adresses nécessite leur certification ; Que cette certification ne peut se faire sans renuméroter certaines adresses dans les rues du village afin de respecter l'ordre des habitations ;

Vu enfin le code pénal et notamment son article R.610-5, qui prévoit que la violation des interdictions ou le manquement aux obligations édictées par les décrets et arrêtés de police sont punis de l'amende prévue pour les contraventions de la 2^{ème} classe ;

ARRETE

Article 1 : Il est prescrit les changements de numéros et les régularisations administratives ci-dessous :

Renumérotations

Rue	Parcelle	Numéro actuel	Nouveau Numéro
Chemin des Hautes Ruelles	54586000ZM0153	15	11
Rue Antoine	54586000AB0090	1	2
Rue Jean Didier Brigeot	54586000AA0112	53	51 bis
Rue Jean Didier Brigeot	54586000AA0244	63bis	61 quater
Rue de Thuilley	54586000AB0171	9001 vu 7	5 bis
Rue de Thuilley	54586000ZL0053	15	37
Chemin des Vignes	54586000ZI0048	2C	5
Rue Léon Blum	54586000ZI0037	7	5
Rue Léon Blum	54586000ZI0036	7ter	7
Rue Léon Blum	54586000ZI0006	1	11
Rue Léon Blum	54586000ZI0034	5	13
Rue Léon Blum	54586000ZI0004	5Bis	15
Rue Léon Blum	54586000ZI0001	9200 ou 3	19
Rue Léon Blum	54586000ZI0016	4bis	2
Rue Léon Blum	54586000ZI0047	4	2 bis
Rue Léon Blum	54586000ZI0042	2	4 bis
Rue Julien Joly	54586000ZS0005	3	11
Rue Julien Joly	54586000ZM0156	5	8
Chemin de la Petite Côte	54586000ZD0078	9200 rue du stade	1
Rue des Jardins	54586000ZN0101	9002	1
Rue des Jardins	54586000ZN0047	1	1bis
Rue des Jardins	54586000ZN0100	9002	1ter

Renumérations (suite)

Rue	Parcelle	Numéro actuel	Nouveau Numéro
Rue de la République	54586000ZM0085 + 0086	25	25 bis
Rue de Thuilley	54586000AA0180	9002 ou 11	9 bis
Rue Jean Didier Brigeot	54586000AA0104	55bis	55
Rue Jean Didier Brigeot	54586000AA0248	69	59
Rue Jean Didier Brigeot	54586000AA0102 + 103		55 bis
Rue Jean Didier Brigeot	54586000AA0101mod	55	55 ter
Rue du Docteur Boileau	54586000ZM0027	7terA	7 ter
Rue du Docteur Boileau	54586000ZM0026	7 bis 2	7 quater
Rue Léon Blum	54586000ZI0039	Gande Haie	3
Rue Julien Joly	54586000ZS0006	Sur le Grand Paturail	15
Rue Julien Joly	54586000ZM0161	9200 ou 10	10
Chemin de Vézélise	54586000ZT0061	Croix de Cumenel	2
Route de Marthemont	54586000ZT0016	Sous la charrière	2
Route de Marthemont	54586000ZV0089	5000	4 (+ lieudit Sur le ban de Marthemont)
Route de Marthemont	54586000ZV0090	5000 Sur le ban de Marthemont	4 (+ lieudit Sur le ban de Marthemont)
Route de Marthemont	54586000ZT0045	Voivrairie - Sur le ban de Marthemont	3 (+ lieudit La Voivrairie)
Route de Marthemont	54586000ZS0042	Au Corbillon	1

Régularisations administratives

Rue	Parcelle	Numéro actuel	Nouveau Numéro
Rue du Ruisseau	54586000ZM0089	4 Le Village	4
Chemin de la Petite Côte	54586000ZD0076	3 "la petite Côte"	3
Rue Jean Didier Brigeot	54586000AA0111	38 bis	Au village
Rue Jean Didier Brigeot	54586000AA0115	49	47
Rue Jean Didier Brigeot	54586000AA0114	49	49
Rue Jean Didier Brigeot	54586000AA0113	51	51
Rue Jean Didier Brigeot	54586000AA0110	57a	51ter
Rue Jean Didier Brigeot	54586000AA0109	59	51quater
Rue Jean Didier Brigeot	54586000AA0108 + 107	Au village	53
Rue Jean Didier Brigeot	54586000AA0255 + 248	Vers le Chemin	59
Rue Jean Didier Brigeot	54586000AA0146	Village	8
Rue Jean Didier Brigeot	54586000AA0135	0008	26 bis
Rue Jean Didier Brigeot	54586000AA0042	9006	44 bis
Rue Jean Didier Brigeot	54586000AA0107	53a	53 quater
Rue de Thuilley	54586000AA0181		21
Rue Léon BLUM	54586000ZI0038	Grande Haie	5
Rue Léon BLUM	54586000ZI0033	Grande Haie	13
Rue Léon BLUM	54586000ZH0018	Au-dessus de la Grande Haie	21
Rue Léon BLUM	54586000ZH0033	25	23
Rue de la république	54586000AB0141	19 r République	21 r de la Mairie (école)

Article 2 : Pour les adresses qui font l'objet d'une renumérotation et qui avaient déjà été numérotées officiellement, les riverains concernés par cette renumérotation pourront se faire fournir gracieusement par la Mairie une nouvelle plaque de numéro, si possible en rapportant l'ancienne plaque officielle si elle est en bon état ;

Article 3 : Les frais d'entretien restent à la charge des propriétaires qui doivent veiller à ce que les numéros inscrits sur leurs maisons soient constamment nets et lisibles de la voie publique, et conservent leurs dimensions et formes premières ;

Article 4 : Il est rappelé que les riverains doivent également apposer des boîtes aux lettres normalisées en bordure de voirie publique, visibles en montant les rues, avec le nom des résidents et le numéro visibles de la rue en caractère « bâton » sur la façade de la boîte aux lettres.

Article 5 : Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours administratif devant M. ou Mme le Maire de VITERNE dans le délai de deux mois à compter de sa notification. L'absence de réponse dans un délai de deux mois vaut décision implicite de rejet.

Un recours contentieux peut également être introduit devant le tribunal administratif de Nancy dans le délai de deux mois à compter de la notification de l'arrêté ou à compter de la réponse de l'administration si un recours administratif a été préalablement déposé. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours Citoyens » accessible par le site Internet www.telerecours.fr.

Dans le même délai de deux mois, un recours gracieux peut également être adressé au maire ; cette démarche prolonge alors le délai de recours contentieux qui peut ensuite être introduit dans les deux mois suivant la réponse du maire (l'absence de réponse du maire dans les deux mois suivant le recours gracieux vaut rejet implicite de ce recours).

A Viterne, le 15 juillet 2025

Le Maire,
Jean-Marc DUPON

